



AGON - COUTAINVILLE

BULLETIN MUNICIPAL



ÉTÉ 2016 | N°51



SOMMAIRE / N°51

VIE LOCALE

Jumelage Agon-Coutainville-Trinity Jersey ..	p. 2
Les Roses, championnes de France	p. 2
Yves Carnet quitte le collège.....	p. 3
Le columbarium.....	p. 3
Hommage à Léon Vauchel	p. 3

ARCHIVES	p. 4
----------------	------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le zéro phyto à Agon-Coutainville.....	p. 5
Un jardin partagé : bio et commun.....	p. 5
Sacs transparents	p. 5
Interventions d'entretien	p. 6
Elagage des arbres	p. 6
Zones humides	p. 7
Chemins ruraux	p. 7

TEMPS FORTS

Coutainville la plage (2 ^e édition)	p. 8
Enduro pédestre des sables (35 ^e édition) ...	p. 9

DOSSIER

Le Club Mickey	p. 10
----------------------	-------

PLACE AUX JEUNES

Aménagement d'un espace de loisirs	p. 12
Des nouveaux jeux à la Mare de l'Essay ...	p. 13
Opération « Argent de poche ».....	p. 13

NOTRE LITTORAL

Sécurisation du littoral	p. 14
Sécurité civique.....	p. 14
Promenade contée du dimanche.....	p. 14
Le Petit Musée de la Pêche à Pied	p. 15
Les chalets du Passous	p. 15

COMMENT ÇA MARCHE

L'instruction des demandes d'urbanisme....	p. 16
Rappel : permis de construire	p. 16

CÔTÉ COMMERCE

Les nouveaux commerçants	p. 17
--------------------------------	-------

VIE QUOTIDIENNE

Une nouvelle vie pour Le Petit Office	p. 18
Circulation au centre-ville.....	p. 18
Circulation des vélos sur le promenoir.....	p. 19
Le frelon asiatique	p. 19
Bricolage et jardinage	p. 19
Jardins familiaux.....	p. 19
Point défibrillateurs.....	p. 20
Permanence Soins à Domicile.....	p. 20
Forum des associations 2016.....	p. 20
Plan Canicule ou plan Neige.....	p. 20
Tranquilité Vacances	p. 20
Infos Mairie SMS.....	p. 20

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR À LA MAIRIE TOUTE REMARQUE ET SUGGESTION POUVANT CONCOURIR À L'AMÉLIORATION DE CE BULLETIN.

Le présent bulletin est distribué dans les boîtes aux lettres en même temps que la publicité. Il est disponible en Mairie et à l'Office de Tourisme.

Conception et réalisation : Agence Kacao - Rédaction : Commission Culture du conseil municipal

Distribution : Mairie d'Agon-Coutainville – Tél. 02 33 47 07 56 – Tirage à 2000 exemplaires.

Comité de jumelage Agon-Coutainville / Trinity Jersey



Le week-end du 21 mai, le Comité local de jumelage a reçu 19 trinitains de Jersey pendant lequel culture et convivialité ont cohabité. La rencontre programmée de généalogistes occasionnels trinitains et d'une famille de Pau à la recherche de ses racines, a été un beau moment d'émotion.

Le premier sujet culturel du séjour : La visite de la cathédrale de Coutances, repère incontournable des jersiais quand ils scrutent le continent.

L'exposition Alain FOURNIER, peintre de Coutances et d'Agon-Coutainville, a constitué le deuxième volet.

La pétanque, une activité du sud ? Et bien, on va devoir revoir nos classiques car c'est devenu une activité jersiaise ! Et les agonais du comité se sont montrés pendant une heure des élèves ne pouvant que progresser...

La Manche une terre d'émigration ?

Quand vous habitez Pau, que votre grand-père s'est marié à une jersiaise de Trinity, que votre mère est née à Guernesey, il y a de quoi se poser la question. C'est ce qu'ont fait M. et Mme AUVRAY en s'adressant à l'Office de Tourisme d'Agon-Coutainville puis au Comité de jumelage, avant de rencontrer des généalogistes trinitains du dimanche, entourés des Présidents des comités de jumelage, et des édiles des deux rivages.

Les roses d'Agon-Coutainville championnes de France

En juin se disputaient les finales des championnats de France de horse-ball au Mans. L'équipe des roses d'Agon-Coutainville y reprenait son titre national, après un coude à coude toute la saison avec le champion de 2015, Meurchin. Depuis 9 ans, cette équipe exceptionnelle se distingue à chaque rencontre et affiche pour la sixième fois un titre de championne de France (et trois places en vice-championne).



Deux joueuses, Lisa BOURDON et Mathilde DUBOSCQ, sélectionnées pour aller courir les premiers championnats du monde de horse-ball féminin, du 15 au 20 août 2016 à Ponte de Lima (Portugal), iront donc porter haut et loin les couleurs de la commune. Bravo !

Yves CARNET quitte le collège

Yves Carnet, 58 ans, originaire de Fougères est depuis 9 ans le Principal du collège les « Embruns ». Après des études de droit, combinées à un poste de surveillance en Alsace, il rencontre en 1981, son mentor Waldemar IDZAK qui lui donne l'envie de s'investir dans l'Education Nationale. Concours en poche, il enchaîne sur une formation de 2 ans à NANCY pour devenir CPE, puis part en poste à SAINT-BRIEUX.

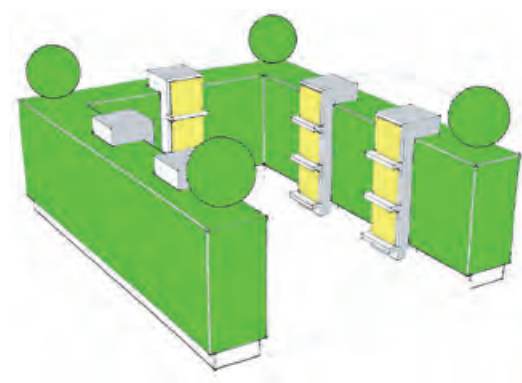


De 1989 à 1998, il est au lycée de LAMBALLE (côtes d'Armor). De 1998 à 2007, il devient proviseur adjoint au Lycée LEBRUN de Coutances puis Principal du Collège d'Agon-Coutainville en 2007.

Passionné de musique, Yves CARNET a su mixer culture et enseignement. Pour exemple, le saxophoniste Andy SHEPPARD est venu donner une « master class » aux collégiens et un projet multiculturel liant danse, théâtre et musique a lieu chaque année. Par ailleurs Yves Carnet a contribué activement à la mise en place de projets autour du Développement Durable sur le traitement de l'eau et des déchets. Côté aménagement entre 2009 et 2011, le collège d'Agon-Coutainville s'est modernisé (cuisine, préau et salles de classe supplémentaires). Mais dans ce collège qui se distingue par ses très bons résultats au niveau de l'Académie comme dans les autres, le poste de Principal est limité à 9 ans, aussi Yves CARNET s'en va-t-il relever de nouveaux défis à Saint-Lô au collège LAVALLEY.

Il sera remplacé à la rentrée prochaine par Mme Isabelle DANDINE

Pour continuer à le croiser, sachez qu'Yves Carnet propose des cours de roller au sein de l'association POM'ROLL...



Le columbarium

Aujourd'hui, au décès d'un proche, un tiers des familles choisit la crémation. Pour répondre à ces demandes, le conseil municipal a décidé d'aménager dans notre cimetière un columbarium.

Cet espace cinéraire de qualité comprendra dans un premier temps neuf urnes, dans un espace paysagé. Ce columbarium est évolutif et pourra s'étendre et s'adapter aux demandes. Les renseignements sur les modalités d'attribution sont à demander en mairie.

Hommage à Léon VAUCHEL

Né en 1926, Léon VAUCHEL, ancien adjoint aux affaires sociales est décédé le 5 avril dernier. Créateur en 1965 du centre équestre, cette figure de la vie associative de la commune a œuvré près de 30 ans au service de ses concitoyens. Élu de 1965 à 1992 (5 mandats aux côtés de MM. BOISSEL DOMBREVAL, CHARTON et QUÉTIER), Léon VAUCHEL entre en 1983 à l'ADMR, qu'il dirigera au niveau départemental et quittera après avoir mis en place le SSIAD. Léon VAUCHEL avait également créé la crèche communale.

En 1966, seize conseillers siègent, depuis un an, autour du maire Louis Périer. Les sujets ne manquent pas. 15 réunions dans l'année ont été nécessaires pour les traiter. Quelques mois auparavant, Agon est devenue Agon-Coutainville, marquant ainsi son ouverture vers l'ouest avec la progression de son urbanisation. Dans cette période de croissance économique, la modernisation de la commune est accompagnée par l'état et le département. Le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 francs au Syndicat d'Initiative pour le centenaire de la station balnéaire illustre le dynamisme et l'optimisme de la période.

L'investissement prioritaire concerne l'assainissement de la commune avec la construction de l'usine de traitement dans le marais de Coutainville. L'implantation des classes provisoires du collège et la construction d'une cantine viennent ensuite dans les discussions. Tout est prêt pour la rentrée de septembre. Le recours à différents emprunts est décidé pour faire face. Les comptes administratifs et comptes de gestion pour 1966 sont votés en septembre. Les recettes se montent à 1 438 494,15 fr, les dépenses à 1 248 039,79 fr.

Nos archives municipales sont une richesse documentaire consultable par tous en mairie. Nos conseillers se sont penchés sur la vie du conseil il y a 50 ans composé à l'époque de 17 personnes contre 23 aujourd'hui.

La réfection des voiries figure parmi les préoccupations majeures. En 1966, ce sont les rues Jean Eguay (avec le parking), le chemin du Méquet, mais également la place du Passous qui ont été rénovés.

Les travaux concernent aussi la réparation des logements des écoles de Coutainville, et d'Agon, le curage du ruet du goulot, la pose de lampadaires à quelques carrefours et l'électrification des villages qui se poursuit.

En pleine expansion, touristique la surveillance d'été des plages est devenue nécessaire. En 1966, le poste de secours

est terminé. La commune recherche un emplacement sur la plage pour le Club Mickey et pour les bateaux du club nautique qui demande une cale sur le promenoir de Chausey.

La commune décide d'aider pendant 15 ans les trois associations syndicales qui s'occupent des digues : 3 410 fr/an pour l'emprunt contracté pour l'ASA du Nord, la garantie de l'emprunt pour l'ASA du Centre, le reversement de 50% du prix de vente des terrains de la commune pour l'ASA du Passous.

Au début de l'activité conchylicole, le conseil donne un avis favorable pour l'implantation de concessions, seulement aux habitants de la commune inscrits maritimes depuis deux ans.

Les projets bien discutés :

- le tracé pour la route touristique à l'ouest du bourg, dans les mielles,
- la piscine de Coutainville pour laquelle une procédure d'expropriation est en cours,
- l'implantation d'un bar flottant à la Pointe d'Agon, votée par 11 voix contre 5.

Les sujets qui fâchent entraînent des discussions enflammées : le devenir du marais de Coutainville, le projet d'une charrière du littoral au sud de la rue des dunes, la liste des bénéficiaires des jardins ouvriers dans le marais de Coutainville, la création d'un plan d'eau sur la Sienne grâce à la construction d'un barrage...

Des décisions partagées par tous les conseillers :

- la dératisation urgente sur toute la commune,
- la fermeture, puis la mise en vente de la carrière du Martinet,
- l'acquisition pour 27 000 fr d'un nouveau camion citerne pour les pompiers,
- la plantation de pins sur 4ha à la pointe d'Agon, grâce aux 75% de subventions,
- la solidarité avec la Guadeloupe par un don de 300 fr après le cyclone du 25 septembre.

Le zéro phyto à Agon-Coutainville

En 2017, l'utilisation de produits chimiques sera interdite. Anticipant cette date, la Municipalité d'Agon-Coutainville a décidé de supprimer, dès cette année, l'usage des produits Phytosanitaires pour le traitement de la végétation. Expérimentée en 2015, dans quelques rues de la commune cette gestion sera généralisée.

La nouvelle règle : le nettoyage de la végétation à la main, avec des brosses métalliques ou par débroussaillage. Face à cette nouvelle situation, la municipalité a fait l'acquisition de matériel pour améliorer l'efficacité du travail des agents municipaux. Les traitements thermiques ne semblent pas adaptés à notre commune.

Ces changements vont modifier l'aspect de notre environnement. Les herbes seront davantage présentes.

Et dans le cadre de ce changement d'habitudes, les riverains sont invités à prendre en charge l'entretien devant chez eux. Un autocollant confirmant ce choix est disponible en Mairie.

Le conseil municipal compte sur chacun pour contribuer au succès de cette démarche.

Un jardin partagé : bio et commun

Un jardin est en cours de réalisation derrière l'ancienne école d'Agon. Les chèvres ont eu raison des friches développées ces dernières années, les services techniques ont complété leur action en arrachant les plus gros morceaux.

Ce jardin, essentiellement potager, est confié en partenariat à l'association « Dunes et Bocages » (Réseau d'Echange Réciproque de Savoirs®). L'école primaire est également associée ; une classe a déjà découvert le lieu et assisté à une analyse pratique du sol.

Deux règles en usage pour ce partage :

- les cultures seront bio (pas de désherbants, ni pesticides...)
- les choix de cultures et d'aménagement, les travaux, l'utilisation des légumes et fleurs... seront décidés et effectués en commun.

Les différents travaux seront bien sûr l'occasion d'échanger des savoirs nés d'expériences, d'observations ou de lectures. Pour l'instant nous cultivons tous les mardis matin mais ceci peut évoluer en fonction des souhaits des participants.

La participation est à priori ouverte à celles et ceux à qui ce projet convient. Il suffit de contacter l'association pour des précisions complémentaires : 06 95 53 61 91 ou rers.dunesetbocage@free.fr

Sacs transparents

Tout ce qui ne se recycle pas est à déposer dans vos sacs transparents disponibles en Mairie. Il est recommandé de mettre les sacs d'ordures ménagères dans des poubelles, pour éviter que les chats, chiens ou oiseaux déchirent les sacs. Tout sac endommagé ne sera pas ramassé par les employés.

Un guide du tri est à votre disposition à la Mairie.

Interventions d'entretien sur deux espaces publics de la commune



La commune d'Agon-Coutainville a fait appel à l'entreprise STEVE (Service Territorial d'Entretien et de Valorisation de l'Espace) pour entretenir deux espaces publics importants pour la commune : le square du Temple et la mare de L'Essay. Ces interventions avaient pour objectif d'entretenir, de valoriser et de mettre en sécurité ces deux sites. De nombreux arbres, de différentes essences, présentaient des risques de déracinement ou de chutes de branches risquant d'endommager les infrastructures et mettant en danger la population. Cette situation a conduit Monsieur le Maire à prévoir

des interventions sur ces arbres de façon à assurer la sécurité de tous les usagers.

Différentes opérations de taille ont été effectuées en fonction de l'espèce des arbres, de leur état sanitaire et des précédentes interventions qu'ils avaient subies.

Les spécimens des *Populus Robusta* et *Populus Nigra Italica* (le peuplier d'Italie) ont été taillés : il devenait nécessaire de supprimer les branches ayant poussé au niveau de l'ancienne coupe, leur poids ne pouvant plus être supporté par les charpentières qui présentaient des nécroses liées à la présence de bois mort ou creux.

Suivant leur état sanitaire, des coupes ont été effectuées de façon à ce que les arbres ne conservent que leurs parties saines. Il a parfois été préférable d'abattre certains sujets dépérissant jusqu'à la racine.

Les grosses branches des saules et des peupliers têtards d'un diamètre supérieur à 1m ont été taillées avant qu'elles ne cassent. Ainsi, ces arbres feront de nouvelles pousses qu'il conviendra de couper régulièrement.

L'ensemble des bois a été valorisé sous forme de copeaux ou de bois de chauffage. Certains arbres étant malades, les copeaux ne sont pas réutilisés par la commune pour éviter la propagation de maladies à d'autres sujets.

Ces deux espaces correspondent à des espaces boisés classés. Par conséquent, l'abattage des arbres doit être suivi par une replantation. L'ensemble des arbres supprimés sera ainsi remplacé par des sujets de « hautes tiges » d'une hauteur de 1,50 m à 2 m.

Les essences utilisées devront supporter la présence d'une nappe affleurant une partie de l'année ainsi qu'un sol sableux pauvre et un climat maritime ; parmi les feuillus, il s'agira, par exemple, d'Aulne à feuilles en cœur ou d'Aulne glutineux, de Charme, de Chêne vert, d'Erable champêtre ou Sycomore. Parmi les résineux, il pourra s'agir de Cyprès de Lambert ou de Lawson, de Pin noir d'Autriche ou encore de Pin maritime.

Les interventions et la gestion sur les arbres de l'ensemble de la commune sont prévues et échelonnées sur de nombreuses années. La taille des arbres doit s'effectuer en dehors des périodes de mouvement de sève qui se manifestent par le débourrement ou la chute des feuilles chez les feuillus. La fin d'hiver est la période la plus favorable pour l'élagage des arbres avant le redémarrage de la végétation au printemps.

Elagage des arbres

L'élagage des arbres et la taille des haies sont du ressort du propriétaire. Par arrêté préfectoral la destruction des chardons est à la charge des propriétaires et des locataires.

Zones humides



Dans son 10^e plan, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) a souhaité mettre l'accent sur les zones humides. Dans ce contexte, l'association AVRIL mène actuellement un projet de valorisation des petites zones humides à l'échelle du Pays de Coutances.

La commune d'Agon-coutaiville, soucieuse de protéger et de valoriser les zones humides de son territoire, s'est associée à ce projet. Une première réunion s'est déroulée entre la commune et l'association pour coordonner cette action.

Deux sorties de prospection ont été effectuées par Orianne TIROT, chargée de mission zone humide à l'association AVRIL, Marie DELAPLACE, employée à la commune et Arlette LAPLACE-DOLONDE, conseillère municipale de façon à établir un premier inventaire de ces zones humides et de leurs valorisations potentielles.

Les zones humides sont des milieux importants à protéger ; elles assurent de multiples fonctions : filtre épurateur, régulateur des eaux (limitation des crues ou atténuation des épisodes de sécheresse), réservoir de biodiversité.

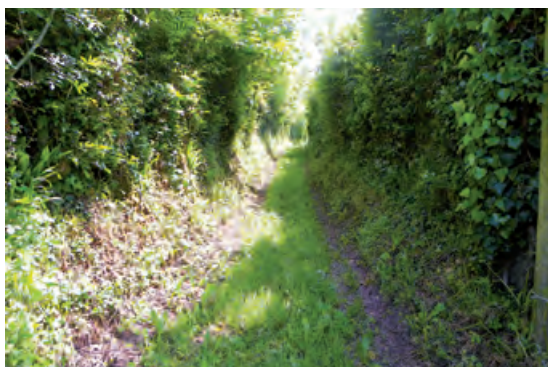
Ces espaces ont également une forte valeur patrimoniale et sont utilisés pour l'élevage et les loisirs (pêche, randonnées).

Sur le territoire communal, la mare de L'Essay, zone humide emblématique abrite de nombreux oiseaux : des grèbes, des cormorans, des hérons, des canards plongeurs, des bécassines, des martins-pêcheurs, des foulques, poules d'eau, et bien d'autres encore. Cette mare est aussi le paradis des libellules et autres insectes aquatiques ou paludicoles.

Les autres mares d'Agon-Coutainville, qu'elles soient communales, privées ou appartenant au Conservatoire du Littoral, sont tout aussi intéressantes, même si elles sont bien moins connues.

L'objectif du projet serait, à plus ou moins long terme, de relier plusieurs zones humides présentes sur le territoire de la commune via un circuit pédestre empruntant les chemins ruraux. Il s'agit aussi de rétablir des couloirs biologiques pour certaines espèces. Chacune de ces zones humides pourrait faire l'objet d'un panneau pédagogique expliquant son processus de formation, son fonctionnement et son intérêt par rapport aux différents types de zones humides existantes.

Chemins ruraux



Un important et passionnant travail d'inventaire et d'état des lieux a été entrepris, sur demande de M. le Maire par Mme Dominique RISLER, avec l'aide de Martine COCHEPAIN, conseillère municipale et des services d'urbanisme de la mairie. Les premières conclusions de cette enquête permettent d'établir une cartographie des chemins praticables et impraticables.

Patrimoine communal par endroit délaissé, cette réhabilitation des chemins ruraux passe par un nettoyage et un balisage des chemins en état et une réappropriation des chemins « disparus », en vue de la création de circuits pédestres communaux.

La valorisation de ces chemins permettra de mettre en avant le patrimoine rural et historique de la commune, si riche et passionnant et pourtant, si méconnu.

Ces conclusions ont été présentées lors d'une réunion publique le 31 Mai 2016.

TEMPS FORTS | *Coutainville la plage*

Profitez d'un week-end en famille pour déguster les produits locaux et rencontrer les producteurs, déambuler sur la digue de Coutainville et passer d'animation en animation.



Les 30 et 31 juillet 2016 : 2^e édition

Organisation : La Mairie d'Agon-Coutainville a confié à l'association MAUNA KEA l'organisation d'une manifestation estivale dynamique le temps d'un week-end. Pour la seconde année, les 30 et 31 juillet 2016, la commune va vivre au rythme de la mer.

Le concept qui a fait le succès de l'Édition 2015 reste le même : proposer au public des activités ludiques, participatives et gratuites ! Cet événement a pour volonté de dynamiser et d'assurer la promotion d'Agon-Coutainville et de ses plages. La famille, la gastronomie locale et le sport seront à l'honneur.

Programme :

Au centre : le village des artistes, les concerts, le village des sports et bien d'autres animations.

À la Plancha, vous profiterez des villages Bien-Être, Environnement et des animations cerf-volant.

Au Passous, vous assisterez aux démonstrations de sauvetage des chiens terre-neuve.



Les enfants pourront jouer dans les structures gonflables.

Il y aura également le bassin de plongée, et l'arrivée du Charles Marie...



Enduro pédestre des sables

Samedi 20 août 2016 : 35^e édition

Organisation : L'enduro est soutenu par plus de 50 enseignes (entreprises, commerçants et artisans), le conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté de Communes et la Mairie.



L'Enduro est une épreuve de course à pied sur sable, à marée basse. Ouverte à tous, licenciés ou non, elle se court à allure libre. Seule la distance varie selon la catégorie. Elle allie le plaisir de découvrir la côte Ouest du Cotentin, la mer en toile de fond et la difficulté de courir sur le sable, la fameuse ligne droite de 6 km, exposée au vent imprévisible et quelquefois... la canicule.

L'Enduro Pédestre des Sables d'Agon-Coutainville, célèbre course à pied dans le sable, fut créé en 1982 par 8 membres fondateurs : M. le Maire d'Agon, M. BANVILLE-ACARD, M. BERARD, M. DAGUERRE, M. DEUPES, M. LEROUTIER, Mme. SEILLIER, et Auguste LESPINAS, un adepte de la course extrême. Séduit par le décor de cette côte normande, l'idée lui vient de faire partager sa passion au plus grand nombre, en organisant cette épreuve originale, à l'époque, l'une des seules en France à se courir sur le sable.

L'Enduro Pédestre des Sables connaît très vite un vif succès, confirmé par la participation d'athlètes internationaux de haut niveau et un peloton toujours grandissant qui a franchi, en 2001, la barre de 2000 engagés.

Contacts Office de Tourisme :

Tél : 02.33.76.67.30 - contact@coutainville.com

Roger FOURNIER coordinateur.

En 1997, Yann RENOUF, Président de l'association qui gère l'enduro avec Auguste LESPINAS, leurs épouses et le bureau, ont décidé de mettre en sommeil l'association. Sur les conseils de Michel DESBIENS, Maire de la Commune et, afin d'assurer l'avenir de l'Enduro, l'Office de Tourisme a créé une commission spéciale, présidée par M. Jean-Marc JULIEN, reprenant les structures existantes et s'appuyant sur les bénévoles. Gérard GAUNELLE était là pour commenter les résultats sur le podium.

En 2016, nous pouvons toujours compter sur 200 bénévoles compétents et fidèles.

DÉPARTS

14 h 15 : *Cale du centre* - éveil athlétisme 1 km.

14 h 30 : *Cale du centre* - poussin 2 km.

14 h 40 : *Place du 28 juillet* - benjamins, cadets, minimes 3 km.

15 h 15 : *Espace Culturel* - femme 10,6 km / hommes 14 km.

DOSSIER | *Le Club Mickey*

L'histoire du Club Mickey de Coutainville, c'est l'histoire de Marco (Marc HELD) et de Polo (Paul AUGUIN), sans oublier un troisième compagnon, aujourd'hui décédé, Daniel TURMINE. L'histoire commence en 1950 quand ces deux beaux jeunes hommes (l'un à 18 ans et l'autre 22) sont moniteurs à Gouville pour la colonie de vacances de Maisons-Alfort. « Paul est un véritable acrobate » dit Marc. « Marc est un charmeur » dit Paul. Les deux font la paire.

C'est à l'été 1952 que s'ouvre la première saison du « Club Nautique de Coutainville » (CNC) qui prendra le nom de « Club des Canetons » et s'imposera sous l'appellation de « Club Mickey ».

Quand Marco et Polo découvrent la plage de Coutainville, il n'y a encore rien de tout ce qui fera la renommée du club. Pas d'alignement de barrières blanches (et noires de goudron dans la partie immergée dans le sable), pas de toboggan vertigineux, pas de balançoire à dix, pas de ballons énormes pour rouler sur le sable. Il n'y a alors que « Monsieur ETIENNE », un professeur de Saint-Lô qui assure quelques cours de gym pour adultes.

Jeunes loups sportifs (Paul AUGUIN en fera son métier, Marc HELD, son job d'été), Marco et Polo, comme chacun les appellera bientôt, suggèrent à Louis LEBEL-JEHENNE, président des Sauveteurs et Hospitaliers bretons (future SNSM), de créer un club de plage. Louis PÉRIER, maire d'Agon et Monsieur HUE, son premier adjoint, s'y montrent favorables. La machine était lancée.

De la mère Hardy à la boîte à gâteaux

Les années 50 sont celles de la Reconstruction, celle des bâtiments comme celle des corps et des esprits. Et si Saint-Lô et Coutances, largement détruites par les bombardements se redressent, sur la plage de Coutainville, reconstruction rime avec joie de vivre. « Les plageux », comme on disait au début du siècle pour parler des premiers usagers du balnéaire, les plageux tournent le dos à la guerre et regardent vers le large. Les colonies de vacances sont en vogue, on y prône la vie au grand air et les bienfaits d'un esprit collectif.





Le monde des possibles

Au premier jour de l'ouverture du « Club des Canetons », Marco et Polo ne savent pas ce qu'il adviendra ni ce que sera leur été. Il est 8 h 30 du matin, c'est la mi juillet, la rentrée scolaire ne sera que début octobre. Les deux jeunes hommes ont négocié une pension complète chez la « Mère HARDY ». La chambre est monacale, sans douche et il y a une porcherie pas très loin, mais la table est réputée et cette réputation n'est pas usurpée.

Alors ils attendent, au milieu de toutes les balançoires. Ils ont prévu une boîte à gâteaux pour mettre l'argent des cours, si participants il y a. Et voici que la foule arrive et s'inscrit pour des séances de gymnastique (4 leçons par jour pour les enfants dès l'âge de 5 ans), familles heureuses de savoir les enfants sainement occupés du matin au soir, enfants ravis de découvrir ceux qu'ils vont adopter et aimer comme leurs « grands frères ».

Au début, le club est un peu spartiate. Les cours de natation se font en pleine mer. Marco et Polo sont gelés. Les enfants aussi mais la séance ne dure que 15 minutes. La seconde année, ils investissent dans des grandes combinaisons comme celles des pêcheurs. Puis arrivera une première piscine, en toile, fabriquée par Nausicaa à Paris, et une seconde de 3 m par 8 m. Une piscine d'eau douce qu'il faut vider et nettoyer chaque dimanche et qui n'a jamais vraiment le temps de se réchauffer, au grand regret des enfants.

La seconde année, en 1953, Marc HELD a 20 ans et dessine une cabane de bois qu'ils font fabriquer chez GODEFROY à Gouville. C'est son premier contact avec le métier d'architecte, un métier dont il ignore encore tout. La géographie des lieux autorise l'installation des paillottes que fabrique le « Père DADURE » qui dirige aussi la fanfare de l'hippodrome. DADURE change les paillottes de sens en fonction du vent qui comme toutes les installations du Club Mickey seront démontées et stockées à la fin des grandes vacances. Le soir, Marc et Paul font un tour au casino sur la plage. La salle sent un peu le renfermé et l'humidité qui peine à sécher. Mais les gars du Club Mickey sont de beaux cavaliers et il y a là une vedette des Antilles, Ernest LÉARDÉE, l'homme qui a importé la biguine en France et accompagné Henri SALVADOR.

Quand il ne donne pas ses cours de gymnastique suédoise ou qu'il n'est pas avec Paul à assurer le sauvetage en doris, Marc HELD fait des photos. Beaucoup de photos. À 15 ans il est fier de son appareil Kodak et à 18 de son « Contessa » qu'il emmène à Coutainville. Les pellicules s'achètent et se développent chez Gaston DUFOUR, dans le centre de la station. Jamais Marc HELD ne se séparera de ses négatifs, rangés et classés pendant 50 ans. Aujourd'hui, Marco et Polo reviennent à Coutainville. Et cet album devient nôtre.

PLACE AUX JEUNES

Aménagement d'un espace de loisirs



Réclamé par les enfants et adolescents et souhaité par la municipalité un espace de loisirs verra le jour cet été 2016.

Confié à nos architectes locaux Desheules-Jourdan Associés, ce projet sera inauguré en deux temps.

En remplacement de l'esplanade en béton et de l'unique poteau de basket, un parc multisports (basket, handball, mini foot et volley) sera installé. S'y ajouteront 2 tables de ping-pong, un mini terrain de boules et quelques bancs. Commencés le 16 mai, les travaux seront terminés pour mi-juillet.

Dans un deuxième temps, un espace réservé au skate sera aménagé. Des jeunes du collège « Les Embruns » ont d'ailleurs participé au choix des infrastructures.



Vue aérienne de l'espace de loisirs.

Des nouveaux jeux à la Mare de l'Essay



Sur le site de la Mare de l'Essay des nouveaux jeux ont fait leur apparition.

Les éléments de parcours sportifs pour les 6/12 ans s'intègrent parfaitement au cadre champêtre des lieux et la cabane viking fait le plaisir des plus petits. Quant à la planche à voile, elle semble filer sud-sud-ouest à vive allure.

Ces jeux ont été offerts par l'association « La Mare de l'Essay » qui a investi 12000 €. La commune a pris en charge le transport, la mise en place, et a fait l'avance de la TVA.

Rappelons que l'association « La Mare de l'Essay » gère la buvette, la pêche, les pédalos et le mini-golf. Elle fonctionne à la belle saison avec quelques bénévoles dévoués et assidus et tous les bénéfices

sont réinvestis sur place : réintroduction de poissons tous les ans, renouvellement des pédalos, achat et construction du mini-golf et deux emplois saisonniers pendant 6 semaines en été.

Opération « Argent de poche »

C'est la possibilité, dans le cadre du programme Ville Vie Vacances, pour des adolescents, d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie et de recevoir en contrepartie une indemnisation.

Objectif :

- Permettre aux jeunes de financer leurs loisirs ou projets
- Proposer une expérience de découverte du monde du travail
- Permettre la rencontre entre jeunes et employés communaux et élus
- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie
- Valoriser l'image des jeunes aux yeux des adultes par les travaux réalisés.

Public concerné : Les jeunes de 16 à la veille des 18 ans, garçons ou filles, domiciliés sur la Commune.

Les chantiers : Il s'agit de travaux légers de peinture, d'arrosage, d'entretien d'espaces publics, d'aide au nettoyage des écoles... d'intérêt collectif.

Ils se déroulent pendant les congés scolaires, été et petites vacances, par demi-journées de 3 h 30 (avec une pause d'une demi-heure) à raison de 5 jours par semaine sur une période maximum de 4 semaines l'été et 2 semaines sur l'ensemble des autres périodes de vacances.

L'encadrement est assuré par un élu ou le personnel communal du service concerné.

Rémunération : Elle se fait sur la base de 15 € par chantier de 3 h 30 et est versée sur le compte bancaire du jeune. Les travaux ne seront pas effectués lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de garantir la sécurité des jeunes.

Remarque : Les sommes versées au titre de l'activité sont exclues de l'assiette des cotisations et contributions sociales.

Formalités : Remplir un dossier d'inscription comportant une autorisation parentale, un contrat de participation, les pièces à joindre.

Ce projet est mis en place dès l'été 2016, les personnes intéressées, sont invitées à se présenter en Mairie.



Sécurisation du littoral

Cet hiver a été rude pour le littoral. Une succession de coups de vent plus ou moins importants entre Octobre et Mars a sérieusement attaqué le trait de côte.

La plus grande érosion a été à l'Ecole de voile, où le renforcement de la dune a été détruit. La dune au nord a été relativement épargnée, malgré une baisse du sable de manière inquiétante.

Cette érosion a concerné tout le littoral ouest du Cotentin. Le Sous Préfet a réuni les différentes parties prenantes et mis en place

des mesures pour une meilleure protection de notre littoral.

La Mairie a décidé de renforcer la protection de la dune au nord, avec un réensablement, par l'entretien des fascines, la mise en place de ganivelles et la pose d'épis en bois au pied de cette dune. En coordination avec Blainville, la Mairie étudie les méthodes adoptées avec succès en d'autres lieux, notamment à Saint-Malo et Noirmoutier.

Au sud de l'Ecole de voile, le renforcement avec des ganivelles sera remis en place.

De son côté, l'ASA Digue centre a procédé à un réensablement cet hiver autour de la cale centrale au nord (dernier épi).

Par ailleurs, la municipalité prend contact auprès d'autorités compétentes pour établir clairement des diagnostics sur le devenir du littoral de notre commune.

Rappelons que le réensablement régulier est un facteur essentiel de cette protection. Il permet de diminuer le nombre de jours où la mer atteint les enrochements et, lors de grandes marées, il conduit les vagues à déferler avant d'atteindre les enrochements.

Ces différentes mesures devraient assurer une bonne protection du promenoir et des habitations. Mais elles ne peuvent prétendre assurer un abri total d'une éventuelle grosse tempête.

Sécurité civique

L'existence de situations imprévues, parfois dangereuses, sur le promenoir lors des grandes marées a conduit Monsieur le Maire à organiser un service de Sécurité Civique composé d'élus et de volontaires.

Nous souhaitons pérenniser ce dispositif et constituer pour l'avenir une liste de personne volontaire à contacter ponctuellement.

Michel PFEIFFER, chargé de constituer cette équipe, invite les volontaires à se faire connaître en Mairie.

Le 14 août, une promenade contée du dimanche

Pourquoi le paysage change t-il ? Que nous dit la science sur notre littoral ? En musique et en contes, le temps d'une promenade et d'un pique nique, venez découvrir l'avenir de nos plages...

Gratuit, sur inscription à l'Office du Tourisme.

Le Petit Musée de la Pêche à Pied



Pour sa 3^e édition le Petit Musée de la Pêche à Pied, organisé par l'APP2R, ouvrira ses portes cette année, Place Maréchal Leclerc au Passous dans les chalets en bois construits par la Mairie.

Le médiateur, les jeunes en service civique et les bénévoles de l'association vous accueilleront du lundi au samedi

de 10h à 12h et de 17h à 19h du 2 juillet au 24 septembre (entrée libre).

Deux chalets seront réservés, l'un à la pêche à pied, l'autre à la biodiversité du littoral. A noter qu'un secteur sera plus particulièrement consacré aux pêcheries, notamment à l'exposition d'outils ayant servi à « Tonton Guy » pour leur confection.

Pendant cette période estivale, l'APP2R, Association pour une Pêche Respectueuse de la Ressource, proposera diverses animations :

- Initiation à la pêche à la palourde en partenariat avec l'Office de Tourisme
- Collecte et observation du plancton
- Visite des pêcheries
- Sortie découverte du littoral.

L'APP2R attend votre visite cet été et espère que de nombreux touristes trouveront là un centre d'intérêt leur permettant de découvrir l'un des aspects de notre littoral.

Les chalets du Passous : nouvel espace d'exposition temporaire



Genèse de l'opération :

Les affaires culturelles de la commune, souhaitant récupérer l'ancien Syndicat d'initiative (Petit Office) pour des exposition artistiques, ont cherché une solution pour que l'APP2R puisse poursuivre ses expositions estivales.

Aucun bâtiment existant ne pouvant faire l'affaire, Olivier LECLERC proposa de construire

trois chalets (3 m. x 4m.) avec une disposition en étoile et une plate-forme centrale donnant accès à chacun d'eux.

Cette disposition en trois pétales, trop gourmande en place, nous a fait privilégier un alignement des chalets, en rappel de nos anciennes cabines de plage. Deux seront confiés à l'APP2R, le troisième pouvant être réservé à la promotion de produits régionaux. Ils seront installés cette année place du Passous, face au restaurant l'Equinoxe.

Ces petites constructions sont démontables et temporaires (de juin à septembre), ce qui veut dire qu'elles pourront être installées différemment et ailleurs les années suivantes.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la Mairie d'Agon-Coutainville a pris en charge l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Deux instructeurs du droit des sols assurent désormais cette mission en mairie. Ils se chargent également du contrôle des travaux effectués et vérifient leur conformité à la demande initiale, en fin de travaux.

Ces deux instructeurs traitent l'ensemble des dossiers reçus en mairie, à savoir :

- *les certificats d'urbanisme*, qu'ils soient d'information ou opérationnel. Ils indiquent les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné.
- *les déclarations d'intention d'aliéner*, informant la commune lors de la vente d'un terrain dans une zone soumise au droit de préemption urbain.
- *les déclarations préalables* : intervention sur une haie protégée, édification d'une clôture, division d'un terrain sans création d'aménagement collectif, mise en place d'annexes : abri de jardin, garage, piscine, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...
- *les permis de construire et permis de construire modificatif* : extension de plus de 20 m² ou 40 m² en zone U, construction d'une maison d'habitation, mise en place d'annexes de plus grande importance.
- *les permis d'aménager* : projet d'aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...)
- *les permis de démolir* obligatoires dans les périmètres des sites naturels protégés et monuments historiques (Manoir de Coutainville, site inscrit de la Baie de Sienne, et site classé du Havre de Régneville...)
- *les autorisations de travaux* : construction, aménagement ou modification d'un établissement recevant du public, mise en accessibilité d'un établissement aux personnes handicapées.

En 2015, 163 certificats d'urbanisme, 43 permis de construire, 81 déclarations préalables, 3 permis d'aménager, 97 déclarations d'intention d'aliéner, 18 autorisations de travaux, 1 permis de démolir ont été instruits.

Le service instructeur vous invite à venir en Mairie avant le dépôt d'un projet. Les instructeurs pourront, lors d'une pré-instruction, vous conseiller.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme, une fois instruites, et visées par le Maire sont consultables en Mairie.

Il est toujours possible de consulter le site internet de la commune, vous y retrouverez des informations utiles.

Rappel : permis de construire

Les travaux de construction qui nuisent à l'environnement par le bruit sont interdits du 1^{er} juillet au 31 août : zone Coutainville, Passous, entre la rue du Dr Lemoine, rue Halborg et la plage.

Les travaux nécessitant le stationnement des véhicules utilisés pour le chantier sont interdits.

Les travaux nécessitant la mise en place d'échafaudages, matériaux, ou dépôts sur la voie publique ou privée ouverte à la circulation sont interdits.

AU BOURG D'AGON

Fabien et Mélanie DEGOMBERT ont repris la boulangerie-pâtisserie du bourg. On y trouve de nombreuses spécialités comme *L'Agonaise*, leur baguette aux graines faite avec de la farine d'orge, ou encore la *Brioche grand-mère* qui se garde huit jours sans conservateurs. Formules sandwich avec dessert et boisson pour la pause déjeuner.

6 rue Abbé Bailleul 50230 Agon-Coutainville

LE FOURNIL de Coutainville

Wilfrid et Brigitte BOUGON ont ouvert leur boulangerie *Le fournil de Coutainville*, place du Général de Gaulle.

Ils ouvrent ici leur troisième affaire. Leurs spécialités ? La baguette de tradition *La Festive* avec son label rouge et les pièces montées. Toutes les formes sont possibles : bateaux, maisons, téléphones portables, les choux à la crème n'ont plus aucun secret pour eux.

AUX DÉLICES KABYLES

Epices, Couscous, Tajines et produits faits maison, voici l'offre que propose AHCÈNE SAOUDI à Agon-Coutainville.

Soucieux de la qualité mais aussi des coûts et de l'environnement, le chef a développé un large choix de plats et de produits Kabyles réalisés sur place par lui-même à des prix accessibles à tous. Cette cuisine 100% naturelle, faite de produits frais et locaux est uniquement en « vente à emporter ». Pour éviter l'utilisation de plastiques, les clients sont invités à venir avec leurs propres récipients.

Aux délices Kabyles, 18 rue de l'Amiral-Tourville.

Ouvert de 10h à 13h et de 17h30 à 20h.

Tél. 02.33.46.34.14 ou 06.33.47.29.16.

SALICORNE, une cuisine marine et végétale

Ce restaurant aux allures de loft-industriel, tenu par Julien CHOQUENET, également en cuisine, propose un large choix de produits frais : homard, coquillages, jambon d'Espagne, truffe du Périgord, légumes anciens et vins biodynamiques.

Formule midi : entrée/plat ou plat/dessert 19 €.

Compter 50 € à la carte le soir.

Ouverture Juillet – Août : 7j/7j de 12 h à 15 h et à partir de 19 h le soir. Réservation : 06.62.35.23.96

38, rue de l'Amiral Tourville

COLIBRI : chacun y trouvera son bonheur

Tapissière de formation, Marylise LEDEZ a ouvert son magasin le « Colibri » avenue du Passous.

Dans cette boutique pleine de ressources, elle mixe réfection traditionnelle, objets de décoration d'intérieur, maillots de bain, draps, nattes de plage, espadrilles et tongs japonaises. Boules de verre soufflé, coussins et paillasons issus d'un atelier indien, complètent ce large choix.

Le Colibri : 06.09.85.89.54.

LA GARDEROB

Nouvelle boutique de vêtements pour femmes face à la mer, sur le promenoir de Jersey d'Agon-Coutainville, La Garderob propose des marques originales européennes.

Tenue par Pascale DATIN, cette enseignes met en avant des vêtements réalisés en petites séries, complétés par des accessoires, sacs, ceintures et chaussures.

La Garderob, ouvert tous les après-midi, de 15h à 19h et le week-end de 11h à 13h et de 15h à 19h.

Tél. : 02.33.17.36.07.

VIE QUOTIDIENNE

Une nouvelle vie pour Le Petit Office !

Réservé aux expositions artistiques, l'ancien Office de Tourisme a fait peau neuve. Toiture, peinture, sol, ce lieu central et emblématique de la commune est prêt à débiter sa nouvelle vie.

Depuis un an, différentes manifestations s'y sont déroulées. Expositions de peintures, d'aquarelles, de photographies avec notamment Sarah LEPEE, Michelle MIRIEL mais aussi avec des collectifs d'artistes et de créateurs. Les associations comme L'APP2R ou l'Abeille de la Solidarité ont pu également bénéficier de ce lieu charmant.



Cet été, le lieux sera ouvert tous les jours de 15h à 19h et présentera l'exposition **Marc HELD « Retour à Coutainville »**.

Ce lieu est disponible à la location (semaine ou weekend), tout au long de l'année.

Renseignements et réservations auprès de Nicolas BOURDIER : culture.agon@wanadoo.fr

Circulation au centre-ville

La commission Développement Durable du conseil municipal, en coordination avec l'Urbanisme, souhaite améliorer les conditions de circulation des piétons et des vélos dans Agon-Coutainville, et plus particulièrement au centre-ville. Dans cet objectif, elle a effectué un long travail sur la situation dans la partie proche de la mer, qui est sans doute la plus fréquentée par des piétons et des cyclistes.

Il est apparu difficile d'instaurer des pistes dédiées uniquement aux cyclistes, vu la largeur des rues.

L'idée directrice a été de sécuriser la circulation pédestre et cycliste, tout en préservant un accès possible en voiture. Cette accessibilité est un souhait légitime des habitants (hors saison estivale) et des commerçants, et a été prise en compte par la Commission.

Sur tout le bord de mer (de la corniche du Sénéquet à l'Ecole de voile), les deux rues les plus proches de la mer sont désormais en Zone 30. Au centre de Coutainville, la signalétique de la Zone 20 installée l'an dernier est renforcée, indiquant notamment la priorité aux piétons et vélos imposée par cette zone 20. À l'occasion de la rénovation de la rue Siméon Luce, un trottoir est installé (il en sera de même rue Leverrier l'an prochain). Au centre du Passous, une zone 20 est aussi installée, privilégiant les déplacements piétons dans cette zone commerciale. La circulation en vélo dans les 2 sens est autorisée dans la partie à sens unique de la rue Dramard, au nord de l'avenue de la Mer, ainsi que rue de la Couraierie dans le bourg d'Agon (en prolongement de la rue F. Lechanteur).

Enfin, vu le caractère satisfaisant des stationnements « 10 mn » mis en place l'an dernier, il a été décidé d'étendre cette formule, en particulier dans la rue de l'Amiral Tourville

La Commission espère que ces mesures rendront plus agréables et plus sûres ces parties touristiques et commerciales de notre commune. Elle reste ouverte à toute suggestion de nouvelles mesures visant à améliorer la vie et la sécurité dans la commune.

Circulation des vélos sur le promenoir

La circulation des vélos est interdite sur le promenoir de 10 h à 23 h du 1^{er} juillet au 31 août. En revanche, elle est autorisée le reste de l'année, sauf le samedi, le dimanche et les jours fériés.



Le frelon asiatique et les chenilles processionnières : savoir les reconnaître



Nid de frelons asiatiques.



Nid de chenilles processionnaires.

Les espèces invasives, frelons, chenilles processionnaires... doivent faire l'objet d'un signalement en Mairie pour être détruites. Ne tentez surtout pas de détruire le frelon asiatique par vos propres moyens, sa piqûre est très dangereuse. Faites appel à un spécialiste.

Bricolage et jardinage

Du 15 juin au 15 septembre : L'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peut se faire que du lundi au samedi de 10 h à 12 h et de 15 h 30 à 18 h 30 et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Le reste de l'année :

Jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.

Samedi : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

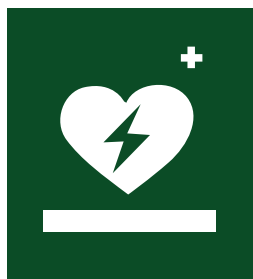
Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h.

Jardins familiaux

Depuis 2015, la municipalité a entrepris des démarches pour aménager des jardins familiaux sur la commune. Ce projet permettra à des particuliers de cultiver sans but commercial une parcelle dans un esprit de convivialité.

Des négociations sont en cours pour l'achat de terrains qui pourraient recevoir ce projet. Une quinzaine de personnes a déjà manifesté son intérêt en Mairie en s'inscrivant sur une liste d'attribution.

Point défibrillateurs



Chaque année en France, 50 000 personnes meurent d'un arrêt cardiaque. Intervenir dans les 3 premières minutes augmente les chances de survie et évite de graves conséquences neurologiques.

C'est pourquoi la commune d'Agon-Coutainville met des défibrillateurs à votre disposition. Vous les retrouverez aux abords des bâtiments suivants : Petit Office / Jeune France / Ecole de Voile / Poste SNSM du Passous. De plus, l'été, chaque poste de secours en est équipé.

Reliés par téléphone au SAMU, ils peuvent être utilisés par tous en suivant les simples indications orales dictées par l'appareil.

Permanence Soins à Domicile

Permanence UNA le lundi : 2^e et 4^e du mois de 14 h à 16 h à la Mairie.

UNA = Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

Forum des associations 2016

Rendez-vous le samedi 3 septembre 2016 (10 h - 12 h 30 et 14 h - 16 h), au Collège « les Embruns » d'Agon-Coutainville pour le Forum annuel des associations.

Sur place : informations et inscriptions auprès d'une cinquantaine d'associations sportives, culturelles, caritatives ou de loisirs.

Les associations peuvent s'inscrire dès maintenant sur www.agoncoutainville.fr pour réserver un stand

Plan Canicule ou plan Neige : lutte contre l'isolement

Les personnes isolées susceptibles de se sentir fragilisées en période de canicule ou d'épisodes neigeux sont invitées à se faire connaître auprès du Secrétariat de la Mairie : 02 33 47 07 56.

Cet avis concerne également les familles de ces personnes qui peuvent, si elles le souhaitent, donner les coordonnées d'un proche isolé, en Mairie. Ces informations ne seront utilisées qu'en cas d'urgence météorologique pour lutter contre l'isolement.

Tranquillité Vacances

N'hésitez pas à signaler à votre gendarmerie locale en composant le 17, vos absences en souscrivant gratuitement à l'opération : TRANQUILLITÉ VACANCES. Ce dispositif s'adresse autant aux particuliers qu'aux entreprises et commerçants.

Infos Mairie SMS : un nouveau service simple et rapide

En France 80% de la population est équipée en smartphone et 92 % des SMS reçus sont lus dans les 10 minutes.

Soucieuse d'améliorer sa communication, la commune d'Agon-Coutainville met en place un système d'information par SMS en direction des citoyens.

Les personnes qui le désirent, sont invitées à transmettre leur numéro de téléphone portable en mairie ou sur le site de la commune (www.agoncoutainville.fr). Des informations administratives, culturelles ou relatives aux intempéries ou à la vie communale leur seront adressées par SMS au cours de l'année.

Le mot du Maire

Après deux années de mandat, les premières réalisations de l'équipe municipale se dévoilent. Le centre-ville, avec notamment la réfection entière de la rue Siméon Luce et le prolongement (après la saison) sur la rue Le Verrier, a fait l'objet d'importants travaux de voirie.

À ces travaux s'ajoutent des dispositifs de partage de la route pour les piétons et cyclistes (centre-ville et bord de mer), de ralentissement en plusieurs zones dangereuses de la commune et de stationnements limités. La sécurité de tous, l'accessibilité aux commerces et la promotion des circulations douces ont guidé ces aménagements.

Un nouveau terrain de jeux multisports pour les jeunes (pétanque, tennis de table, volley, basket et hand), bientôt suivi d'un skatepark a pris place à l'arrière des tribunes du stade de foot. Quant au Passous, trois chalets en bois s'y installent temporairement pour l'été et y accueillent le Petit Musée de la pêche à pied.

D'autres projets d'avenir, tous inscrits dans le programme de l'équipe municipale, sont d'ores et déjà lancés. Citons la maison des associations, la résidence sénior, les jardins familiaux, la mise en valeur des chemins ruraux communaux ou encore l'aménagement de la route départementale vers le Passous, tous sujets pour lesquels d'importantes études préliminaires sont nécessaires.

L'abandon des traitements chimiques amorcé l'an dernier sur certaines rues de la commune, se généralise à l'ensemble des voiries. Les abords des routes vont se modifier ici comme ailleurs dans le département. Mais il en va de notre santé à tous et de celles des générations futures.

Enfin, l'évolution du littoral nous oblige à prendre soin de nos dunes et des zones exposées à l'érosion marine. Avec nos amis de Blainville, nous œuvrons à un programme commun de protection de ces zones naturelles.

Savourons au quotidien notre bonheur de vivre à Agon-Coutainville.

En vous souhaitant à tous, résidants et estivants, actifs et retraités, une bonne saison 2016.

Christian Dutertre



PROJECTION AU MANOIR DE COUTAINVILLE



J
E
U
D
I

21

J
U
I
L
L
E
T

OUVERTURE DES 19H

concert avec «Rocking-Chair»,
dégustation de cidre, possibilité de se restaurer:
Fruits de mer et Food-Trucks sucré/salé

PROJECTION DU FILM EN PLEIN AIR : 22H30

réservations conseillées : Office de tourisme 02.33.76.67.30

INFOS PRATIQUES

MAIRIE : avenue Louis Perier – T : 02 33 47 07 56 / F : 02 33 47 90 85

e-mail : mairie.agoncoutainville@fr.oleane.com – site web : www.agoncoutainville.fr

OFFICE de TOURISME

Place du 28 juillet
T : 02 33 76 67 30
F : 02 33 76 67 31
www.coutainville.com
contact@coutainville.com

ESPACE CULTUREL

3, avenue F. Roosevelt
culture.agon@wanadoo.fr
Programme disponible sur :
www.coutainville.fr
Infos cinéma de l'espace : www.cinemaagoncoutainville.fr

BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE

3, avenue F. Roosevelt
T : 02 33 47 30 77
<http://bibliothequeagoncoutainville.jimdo.com/>
biblio.agon@orange.fr

SANTÉ

Pharmacies

Pharmacie ROBBE - Coutainville
Centre - T : 02 33 47 05 11
pharmacie SELLIER - Agon
Eglise - T : 02 33 47 08 11

Ambulances - Taxi

LEROUGE Pascal
T : 02 33 47 16 17

ADMR (aide à la personne)
T : 02 33 47 23 30
Portage des repas (ADMR)
T : 06 78 00 95 96

SSIAD

(soins infirmiers à domicile)
T : 02 33 47 90 84

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAN- TON DE SAINT-MALO- DE-LA-LANDE

www.cc-saintmalodelalande.fr
T : 02 33 76 85 00 /
F : 02 33 45 82 09
contact@cc-saintmalodelalande.fr

LA POSTE

Bureau de Coutainville
T : 02 33 47 03 18
Tabac-Presse Le Canard
T : 02 33 47 15 45

SNCF

Gare de Coutances
T : 02 33 07 50 77 ou 36 35

METEO France

Prévisions départementales
T : 32 50
Bord de mer et côte et au large

Cabinet médical

1, rue des Pommiers
T : 02 33 47 24 17
Dr. DAUVIN - Dr. GROULT -
Dr. GRZYBEK - Dr. POSTEL

Infirmiers (centre médical)

1, rue des Pommiers
DESHEULLES Brigitte,
PEZAVENT Maud
T : 02 33 47 97 15
T : 06 28 08 80 00
6, avenue du Passous
MONBRUN Sophie,
LEFEVRE Christine
T : 02 33 07 06 64

DEPANNAGE 24 H/24 H

Dépannage EDF*
T : 09 72 67 50 50
Urgences sécurité gaz GRDF*
T : 0 800 47 33 33
Contrats, factures, réclamations
EDF* - T : 09 69 36 66 66
Service client ENGIE
T : 09 69 324 324
SAUR
(eaux et assainissement)
T : 02 50 72 40 00
*appels non surtaxés

PRESSE

Ouest-France :
gerard.hancok@free.fr
La Manche Libre :
lml.agoncoutainville@gmail.com

Une boîte est à disposition
à l'entrée de la Mairie,
pour le dépôt de vos articles.

Chirurgiens dentistes

Dr. LAROSE
T : 06 07 05 42 74
Dr. VILLETTE, Dr. ANNE
(centre médical)
T : 02 33 17 22 26

Masseurs - Kinésithérapeutes et Ostéopathes

SIMON France,
SANTIAGO Sandrine,
T : 02 33 47 25 18
LERIVRAY Rémi
T : 06 77 43 02 87
BERTRAND Henri
T : 02 33 07 80 20
LEGARDINIER Frédéric
T : 02 33 07 00 28

SECOURS EN MER

CROSS - Centre Régional
Opérationnel de Surveillance
et de Sauvetage de Jobourg
T : 02 33 52 16 16
SNSM - Société Nationale
de Sauvetage en Mer
T : 02 33 52 72 13

POSTE DE SECOURS

(période d'été)
Le Passous 02 33 47 07 69
Dramard 02 33 07 59 45
Ecole de Voile 02 33 07 71 92
Promenoir Jersey 02 33 45 15 46

APPELS D'URGENCE

Police **17**
Pompiers **18**
ou 02 33 47 08 50
Gendarmerie : 02 33 76 54 20
SAMU **15** ou 112
Centre antipoison (Rennes) :
02 99 59 22 22

Etiopathe

AIMARD Roger
T : 02 33 47 32 00

Pédicures - Podologues

LAGADEC Yann,
OLIVIER Elise (centre médical)
T : 02 33 47 84 20
DE FELICE Daniel
T : 02 33 07 70 00

Orthophoniste

GENDREAU Elisabeth
(centre médical)
T : 02 33 07 62 53